LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_90-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ (pouvoir à Joël CARRÉE), Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Benoît LARVOR (pouvoir à Éric ROBIN), Henri FLAGEUL (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Maryline JAOUEN), Aurélie HERVÉ, Georges LE FRANC (pouvoir à Yohann HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à Arlette MICHEL), Joël FERRON.

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Claudine BROSSARD, Christian LE RIGUIER, Guénaël CHOUPAUX ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2025_090 MARCHÉ DE TRAVAUX – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – PROGRAMME DE VOIRIE 2026

Afin de permettre une rationalisation et une mutualisation des procédures de marchés publics, et de réaliser des économies d'échelles, les communes de Corlay, Gausson, Gomené, Grâce-Uzel, La Motte, La Prénessaye, Loscouët-sur Meu, Merdrignac/Saint-Launeuc commune nouvelle, Saint-Caradec, Saint-Etienne du Gué de l'Isle, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé et Loudéac communauté souhaitent mettre en place un groupement de commandes dans un domaine d'achats répondant à des besoins communs et individualisables.

A cet effet, il est proposé le montage du présent groupement concernant les travaux dans le cadre du programme de voirie 2026 sur les communes précitées et Loudéac communauté, dont Loudéac communauté se propose d'assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation. Cependant, chaque membre s'assurera de la bonne gestion financière de son contrat ainsi que du suivi technique dans le cadre du déroulement des travaux.

Par ailleurs, le Code de la commande publique précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

C'est pourquoi, pour mener à bien la coordination et la passation du marché public relatif à ces travaux, il a été décidé de conclure une convention constitutive de groupement de commandes, en application des articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 du Code de la commande publique. La Convention sera conclue pour toute la durée du marché de travaux relatif au programme de voirie 2026, soit de la notification des marchés jusqu'à la fin du marché de travaux.

Le groupement de commande prendra fin à l'achèvement des travaux et de la période de parfait achèvement.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_90-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant l'intérêt d'adhérer aux groupements de commandes, notamment pour bénéficier des effets des économies d'échelles et rationnaliser les procédures,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'autoriser l'adhésion de Loudéac communauté au groupement de commandes concernant le programme de voirie 2026 et précise que Loudéac communauté assurera le rôle de coordonnateur ;
2. D'approuver la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les communes Corlay, Gausson, Gomené, Grâce-Uzel, La Motte, La Prénessaye, Loscouët-sur Meu, Merdrignac/Saint-Launeuc commune nouvelle, Saint-Caradec, Saint-Etienne du Gué de l'Isle, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé ;
3. D'approuver les termes de la Convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;
4. D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous autres documents s'y rapportant ;
5. D'autoriser le lancement de la consultation relative au programme de voirie 2026 ;
6. D'autoriser le Président ou son représentant à signer le(s) marché(s) à venir ;
7. De préciser qu'il informera le conseil communautaire lors de sa prochaine séance ;
8. De préciser que le Directeur Général des Services et le Comptable Public s'assureront de l'application de la présente décision.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	28	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	07	
Pour :	35	Loudéac, le 9 décembre 2025
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Yvon LE JAN

Date : 2025.12.11 16:32:53 +01'00'

Date : 2025.12.11 16:34:22 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 11 décembre 2025